

## Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

### - EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 23 FEVRIER 2024

#### Délibération n°24-01-03

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février à 9h30, le Comité syndical s'est réuni dans les locaux du SBCDol situés à Dol de Bretagne.

La présente séance fait suite à celle du 19 février 2024, au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur du SBCDol, « si, après une première convocation régulièrement faite, le Comité syndical ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une deuxième convocation à trois jours au moins d'intervalle, avec le même ordre du jour, doit lui être adressée. A cette seconde séance, **le Comité peut alors valablement délibérer, quel que soit le nombre de délégués présents.** La seconde réunion a lieu dans un délai maximum de un mois. »

**Nombre de délégués présents : 8**

#### **Etaient présents :**

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo : M. David JULLIEN, M. Yves RUELLAN

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : M. Christophe FAMBON, Mme Stéphanie GEFFLOT-LE-GLEUT, Mme Régine LAURENT, Mme Paulette PARIS (suppléante de M. Julien LEPORT), M. Albéric MOREL (suppléant de M. Arnaud VETTIER).

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. Etienne MENARD

**Assistaient :** Mme Elodie BOUCHER, Responsable du SBCDol et Animatrice-Coordinatrice du SAGE, Mme Amélie GAUCHET, Chargée de gestion administrative, financière, comptable et RH.

#### **Excusés :**

Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo :

Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel : Mme Christine FAUVEL,

Communauté de communes Bretagne Romantique : M. François BORDIN,

**Secrétaire de séance :** M. David JULLIEN

**Date de convocation :** 19 février 2024

.....

#### **7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

**CONSTATANT** que le compte administratif 2023 fait apparaître :

- un déficit d'investissement cumulé de – 29 849,13€
- un solde des restes à réaliser en investissement de – 11 905,51 €
- un besoin de financement en investissement de 41 755,64 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de 442 936,48 €

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des membres présents,  
DECIDE**

- **D'AFFECTER** au budget primitif 2024 le besoin de financement en investissement pour un montant de 41 755,64 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé),
- **D'AFFECTER** au budget primitif 2024 l'excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 401 180,84 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).
- **D'INSCRIRE** ces sommes au budget 2024.

Date de publication : le 23/02/2024  
Certifié exact,

Suivent les signatures  
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, Le 23 Février 2024

**LA SECRETAIRE DE SEANCE  
M. David JULLIEN**

**POUR LE PRESIDENT,  
Monsieur Christophe FAMBON**